



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-181

Ottawa, le 15 juin 2007

Tillsonburg Broadcasting Company Limited
Tillsonburg (Ontario)

Demande 2007-0508-0, reçue le 2 avril 2007
Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-46
23 avril 2007

CKOT-FM Tillsonburg – modification technique

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Tillsonburg Broadcasting Company Limited afin de changer le périmètre de rayonnement autorisé de l'entreprise de programmation de radio CKOT-FM Tillsonburg, en diminuant la puissance apparente rayonnée de 50 000 watts à 26 000 watts et en augmentant la hauteur de l'antenne.
2. La titulaire indique que ces changements sont dûs au remplacement du pylône de transmission actuel et qu'ils n'entraîneront pas d'augmentation importante du périmètre de rayonnement autorisé de la station.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
4. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur que sur confirmation du ministère de l'Industrie que ses exigences techniques sont satisfaites et qu'il est prêt à émettre un certificat de radiodiffusion.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>